

PRINCIPES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE ARRAS

PREMIERE PARTIE

LA COMPTABILITE ?

MAIS C'EST TRES SIMPLE.....

SON OBJET

- **ENREGISTRER les OPERATIONS d'une ENTREPRISE dans des COMPTES**
- 4 MOTS ESSENTIELS
 - **ENTREPRISE** : Pour nous le terme « paroisces » est à substituer au terme « entreprise »
 - **OPERATIONS** : emprunter, rembourser, acheter, vendre, payer des salaires, des taxes des cotisations, encaisser des créances, payer des dettes.....Il faut distinguer les opérations juridiques, économiques et financières et juridico-economico-financières.
 - **ENREGISTRER** : c'est-à-dire les photographier, les consigner, sur des registres, livres, fiches, disquettes, peu importe le support. Enregistrer pour conserver, pour se souvenir, pour informer, pour renseigner, pour aider à la gestion, pour justifier, pour diriger.
 - **COMPTES** : un compte, c'est et ce n'est qu'un simple tableau où l'enregistrement est effectué selon des conventions

De la notion de compte et d'écritures

- Les mouvements de postes du bilan et du compte de résultat sont enregistrés dans des tableaux divisés en deux parties, un côté pour les augmentations et l'autre côté pour les diminutions.
- **Le compte est divisé en deux parties :**
 - **la partie gauche s'appelle DEBIT** : Débiter un compte, c'est enregistrer une opération et porter la somme à gauche.
 - **la partie droite s'appelle CREDIT** : Créditer un compte, c'est enregistrer une opération et porter la somme à droite.
- La différence entre le total des débits d'un compte et le total des crédits du même compte s'appelle le solde de ce compte.
 - Si débit > crédit on a un solde débiteur ;
 - Si crédit > débit on a un solde créditeur.
- L'enregistrement des opérations : Les augmentations du poste seront enregistrées dans le compte du côté où le poste se trouve au bilan.

	Poste d'actif		Poste de passif
	Compte d'actif		Compte de passif
Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
Débit	Crédit	Débit	Crédit

- Cet ensemble de comptes s'appelle le **grand-livre**. Evidemment, dans le compte, il n'y a pas que la somme, il y a aussi : la date, le libellé de l'opération.
- La liste des comptes avec leur contenu et leur solde c'est la **balance**.

LE BILAN

- Le bilan est un tableau et ce n'est qu'un tableau regroupant les divers éléments de la fraction de patrimoine affectée à la paroisse.
- Les éléments de cette fraction de patrimoine sont de trois ordres :
 - des biens : terrains, constructions, matériel, mobilier, stock....
 - des créances : sur les clients, la banque.....
 - des dettes : envers les fournisseurs, l'Etat, les organismes sociaux.....

- Le capital est une valeur, une évaluation qui ressort de la formule suivante :
 - $\text{BIENS} + \text{CREANCES} - \text{DETTES} = \text{CAPITAL}$
- Ou
 - $\text{BIENS} + \text{CREANCES} = \text{DETTES} + \text{CAPITAL}$
- Et donc
 - $\text{ACTIF} = \text{PASSIF}$

LE COMPTE DE RESULTAT

- Le compte de résultat reprend les opérations attachées à l'exploitation ou faits de gestion. Elles sont typiquement économiques, elles constituent l'activité de la paroisse.
- Ces opérations d'exploitation font naître et apparaître les charges et les produits.
 - **Charge** : phénomène économique né de l'exploitation, générateur de produits et donc de profits.
 - **Produit** : phénomène économique né de l'exploitation, générateur de profits.

- Les opérations d'exploitation seront enregistrées dans un compte de bilan et en contrepartie dans un autre compte appelé compte de gestion.
 - Les charges seront enregistrées au débit.
 - Les produits seront enregistrés au crédit.

SYNTHESE DES OPERATIONS POSSIBLES

- 8 mouvements comptables possibles
 - Actif qui augmente et passif qui augmente.
 - Actif qui augmente et actif qui diminue.
 - Passif qui diminue et actif qui diminue.
 - Passif qui augmente et passif qui diminue.
 - Charges et actif qui diminue.
 - Charges et passif qui augmente.
 - Produits et actif qui augmente.
 - Produits et passif qui diminue.

De la notion de plan comptable

- La normalisation comptable...c'est comme les 10 commandements
- Le plan comptable général se décompose en :
 - 5 classes correspondent aux comptes de bilan.
 - Classe 1 Comptes de capitaux ;
 - Classe 2 Comptes d'immobilisations ;
 - Classe 3 Comptes de stocks ;
 - Classe 4 Comptes de tiers ;
 - Classe 5 Comptes de trésorerie ;
 - 2 classes correspondent aux comptes de gestion
 - Classe 6 Comptes de charges ;
 - Classe 7 Comptes de produits ;
 - Des comptes non utilisés
 - 8 Comptes spéciaux ;
 - 9 Comptes analytiques d'exploitation.

Les comptes de trésorerie

- **La caisse** : A l'inventaire il est procédé au calcul des sommes réellement en caisse . Si une différence est constatée, la régularisation nécessitera l'emploi des comptes de charges ou de produits exceptionnels
- **Les comptes bancaires : la technique de l'état de rapprochement**
 - *Principe* : Le compte de banque tenu dans les livres de comptabilité de l'entreprise et le compte de l'entreprise dans les livres de la banque sont des comptes tenus dans des comptabilités différentes mais qui enregistrent des opérations identiques. Dès lors si les soldes ne sont pas identiques, c'est parce que certaines opérations ne sont enregistrées que d'un côté. Il faut donc dresser un état de ces différences.
 - L'état de rapprochement rapproche les deux comptes et permet de déceler les opérations qui ne sont enregistrées que d'un côté. Aucun des deux soldes ne correspond à la réalité, chacun doit être corrigé des opérations passées par l'autre et dont il ne fait pas mention.

LES AMORTISSEMENTS

- PRINCIPE:
 - Toutes les immobilisations corporelles se déprécient au cours des exercices ou des années. Elle est le fruit des éléments suivants:
 - *Le temps*, qui entraîne le vieillissement. Et ceci que l'immobilisation soit utilisée ou non.
 - *L'usage*, qui provoque l'usure. Cela est lié à l'intensité et aux conditions d'utilisation.
 - *Le progrès*, qui entraîne l'obsolescence. L'exemple le plus expressif est l'informatique.
- Cette dépréciation constitue pour l'entreprise : une diminution d'actif (perte de la valeur du bien) et donc une charge.
- DEFINITION:
 - *Amortir* : C'est constater une dépréciation d'une immobilisation, c'est répartir la valeur d'une immobilisation sur plusieurs exercices, c'est aussi et surtout prélever sur le bénéfice une somme égale à la dépréciation qui sera conservée à l'actif pour assurer le renouvellement de l'immobilisation et le maintien de l'outil.
 - *L'amortissement* : L'amortissement, au sens général, est une réduction irréversible d'une somme (biens ou dettes) répartie sur une période déterminée et portée à certains postes du bilan.
 - *Le total des annuités*, c'est-à-dire des sommes ramenées à un exercice de 12 mois, constitue la valeur amortie.
 - *La valeur nette comptable*, appelée encore valeur nette, valeur résiduelle, valeur actuelle, constitue la différence entre la valeur d'origine et la valeur amortie .
 - *La valeur vénale* correspond à la valeur de revente, de négociation du bien.
 - *le plan d'amortissement* est un tableau prévisionnel de réduction des valeurs immobilisées inscrites sur une période déterminées et par tranches successives. Exceptionnellement, ce tableau peut être modifié.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

- Les valeurs mobilières de placement sont des titres financiers acquis pour le placement de la trésorerie courante
- Les principes comptables
 - Les titres détenus sont comptabilisés au prix d'achat en classe 50
 - Au moment des cessions des VMP,
 - Les plus values sont constatées en 767 (Si le prix d'acquisition excède le prix de vente)
 - Et les moins values sont constatées en 667(Si le prix de vente excède le prix d'acquisition)
 - A la clôture de l'exercice, si la valeur liquidative est inférieure au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation (59...Provision pour dépréciation) par une charge (686... Dotation aux provisions pour dépréciation)

DEUXIEME PARTIE

DANS LES PAROISSES DU DIOCESE
D'ARRAS

DE LA TENUE DE LA COMPTABILITE

- Principe: Tenue de la comptabilité selon la trésorerie avec établissement régulier d'un état de trésorerie
- Etat des créances et des dettes
 - Dettes: Dépenses réglées postérieurement à la clôture de l'exercice
 - Créances: Produits de l'exercice encaissés postérieurement à la clôture de l'exercice

DU TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS

- Gestion des travaux immobiliers par les services de l'Economat Diocésain
- Communication de l'inventaire à la paroisse pour pointage des acquisitions et des cessions
- Comptabilisation en immobilisations du mobilier et matériel présentant une valeur unitaire supérieure à 1 000€.

PLACEMENTS

- Recommandation de limiter à un seul compte bancaire en plaçant les excédents de trésorerie à la CEADA
- Eviter les autres placements financiers

DE LA COMPTABILISATION DES MESSES

- Les honoraires de messes sont des dons manuels répondant néanmoins à la notion d'un contrat réel.
- Il ne s'agit pas de charges ou de produits. Elles seront donc comptabilisées dans des comptes de classe 4.
- S'assurer que les comptes de Messes sont créditeurs